

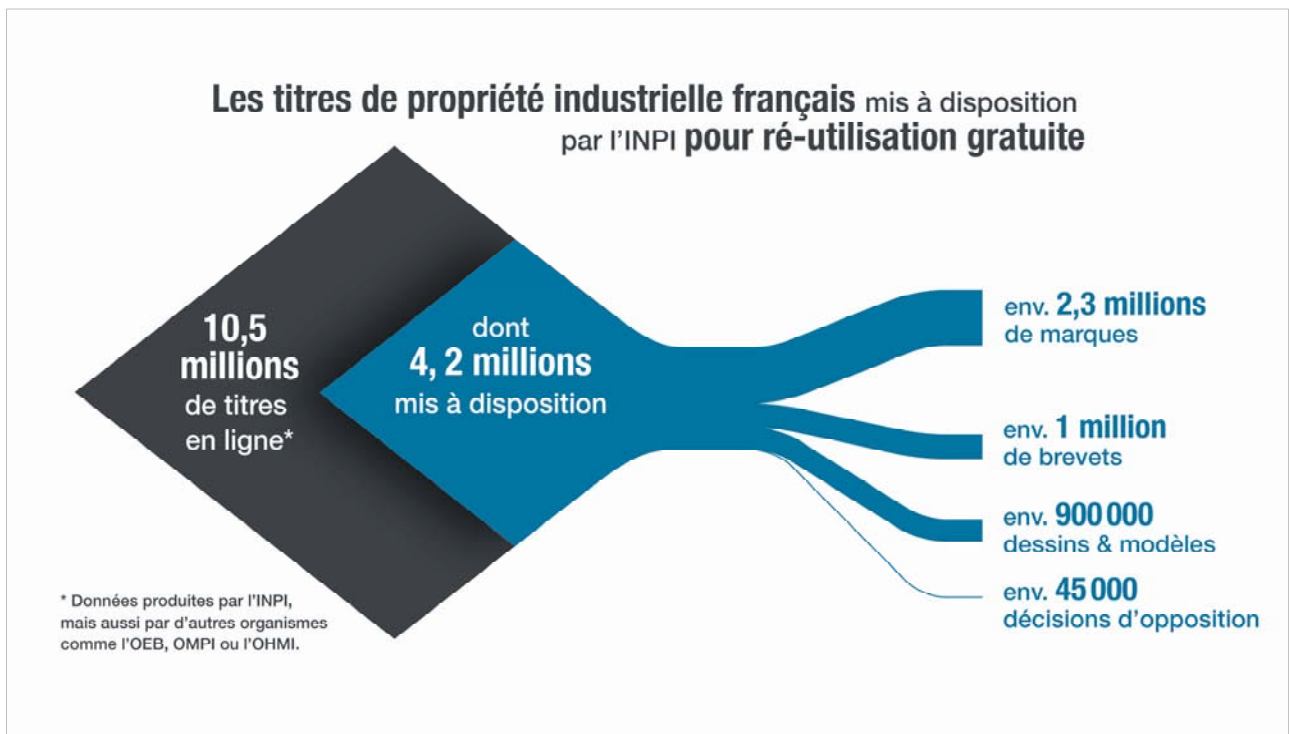
L'INPI met gratuitement 4,2 millions de données propriété industrielle à disposition pour réutilisation

Depuis le 1^{er} octobre, l'INPI référence sur le site gouvernemental data.gouv.fr* les données relatives à 4,2 millions de titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins & modèles) produites par l'INPI ainsi que des statistiques issues de ses études.

Ces données brutes sont disponibles, en format ouvert pour une réutilisation gratuite, permettant ainsi à des tiers de créer des services à forte valeur ajoutée.

Rappelons que 10,5 millions de données PI pouvant avoir un effet en France sont déjà interrogeables en accès libre sur inpi.fr depuis 2009.

L'INPI franchit ainsi une nouvelle étape en mettant gratuitement les données produites par l'Institut à disposition de tous pour réutilisation.



La datavisualisation au service des innovateurs

Depuis avril 2014, l'INPI a ouvert sa Data Room, véritable espace web dédié à la connaissance et à la compréhension des enjeux de la propriété intellectuelle, à travers des outils interactifs d'exploration.

Premier établissement public français à proposer des outils interactifs personnalisés de datavisualisation dans son espace dédié, l'INPI avait jugé nécessaire de rendre ses statistiques accessibles, compréhensibles et contextualisés pour ses différents publics (innovateurs, chercheurs, étudiants, professionnels,...). Cette forme d'utilisation des données permet de mieux appréhender les enjeux de l'innovation par des indicateurs clairs, sur une période de 10 ans.

« L'INPI travaille depuis de nombreuses années à la meilleure accessibilité possible de ses données. Au-delà de l'obligation légale, l'INPI a souhaité aller beaucoup plus loin avec sa Data Room pour faciliter l'utilisation de ses données et surtout bien (mieux) les comprendre. » commente Yves Lapierre, Directeur général.

**data.gouv.fr est un portail unique interministériel qui rassemble et met à disposition l'ensemble des informations publiques de l'Etat, de ses établissements publics et, si elles le souhaitent, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public.*



Rendez-vous sur inpi.fr pour accéder au service

A propos de l'INPI

Etablissement public, entièrement autofinancé, placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, l'INPI se situe au cœur de la démarche d'innovation des entreprises françaises.

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. Il accompagne ainsi quotidiennement les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation.

Il participe également activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts Press & Vous :

Pierre Roy / Maguelonne Deschard

pierre.roy@press-et-vous.fr

maguelonne.deschard@press-et-vous.fr

01 44 37 00 19

Contacts INPI :

Pascal Claude

pclaude@inpi.fr